



Travail bâclé par entreprise, résiliation du contrat possible ?

Par **mandubien**, le **28/03/2012** à **10:47**

Bonjour,
Nous sommes en train de réaliser des travaux de rénovation dans une grange, et nous avons fait appel à un artisan pour la pose des dalles de plancher en aggloméré.
L'artisan a vraiment fait un travail bâclé, où même un amateur aurait pu mieux faire....
Un devis de 7000€ a été signé, avec un acompte de 1000€. Le travail qui a été fait pour le moment (il ne peut pas continuer, d'autres artisans doivent avancer de leur côté), environ 60 m², représente la somme de l'acompte.
Nous aimerions savoir si légalement, on peut demander à l'artisan d'en rester là ? On aimerait arrêter les dégâts avec lui car le travail effectué représente la somme versée à l'acompte.
Merci pour votre aide précieuse !

Par **mandubien**, le **02/04/2012** à **10:09**

Personne pour nous aider ?